

AVIS DE PROMULGATION

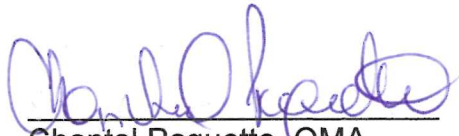
La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, le 14 juillet 2026 :

- **Règlement n° RMH-399-2020-3** intitulé « *Règlement modifiant l'annexe A du règlement RMH-399-2020 relatif à la circulation* »;

Ce règlement est disponible au bureau du Service du greffe, situé au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à loi.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 15 juillet 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels